

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 16 JANVIER 2023 A 19 HEURES 30**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

**PRESENTS** : Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, ROMANET Joël

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane

**ABSENT(E) S** : néant

**EXCUSE(E) S** : MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno

**SECRETAIRE** : ROMANET Marie-Aline

**ORDRE DU JOUR**

Les conseillers approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 21.11.2022

Mme la Maire et les conseillers municipaux présentent leurs meilleurs vœux aux habitants.

**DOSSIERS D'URBANISME**

- **Les Mélèzes** : DP pour la création d'un auvent à l'entrée du bâtiment sur le terrain cadastré ZA172 au 201 route des Panissières. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.
- **BERNARDON Paulin** : suite à l'avis défavorable de la commission concernant la toiture du toit terrasse, une nouvelle DP a été déposée afin de régulariser la pose des gardes corps au toit terrasse sur le terrain cadastré Q1279 à l'adresse 35 rue de la Chapelle. Ce dernier a reçu un avis favorable.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DES ACTES SOUMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE EN PREFECTURE**

Mme la Maire rappelle à l'assemblée, que le décret n° 2005-324 dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité, signe avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission. Le dispositif de télétransmission permet à la collectivité de transmettre au préfet des actes sous forme dématérialisée, pour contrôle de légalité.

Les actes ayant vocation à être transmis par voie électronique par la collectivité concernent les domaines de compétences suivants :

- Commande publique
- Urbanisme
- Domaine et Patrimoine
- Fonction Publique
- Institutions et Vie politique
- Libertés publiques et pouvoir de police
- Finances locales
- Enseignement, Voirie, Aide sociale, Aménagement du Territoire, Emploi, Transports, Environnement, Politique de la ville, Habitat, Logement, Culture et tous les autres domaines de compétences de la commune.

Pour des raisons de praticité et rapidité par rapport à l'envoi postal, le Conseil Municipal approuve cette décision.

Délibération n°2023/01

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 – BP EAU ET ASSAINISSEMENT**

Mme la Maire explique que lors de l'établissement du budget 2022, le compte 6156 n'a pas assez été approvisionné. Afin de permettre de régler des factures, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
6156	+ 2800.00	70611	+ 2000.00
022	- 800.00		
<b>TOTAL</b>	<b>2 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 000.00</b>

Mme la Maire explique que pour régulariser des frais d'études lors de la création de la STEU , il convient de prendre la décision modificative suivante afin de passer les écritures d'ordre au chapitre 041 :

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
2138	+ 40 900.00	2031	+ 40 450.00
		2033	+ 450.00
<b>TOTAL</b>	<b>40 900.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 900.00</b>

Après avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les rectifications mentionnées ci-dessus.

Délibération n°2023/02

### **PREPARATION DES BUDGETS 2023**

Mme La Maire rappelle que la commune dispose d'un budget principal pour la commune et d'un budget annexe pour l'eau et l'assainissement. Que s'agissant des dépenses et recettes de fonctionnement (sur les deux budgets), les sommes sont estimées par rapport aux réalisations de l'année précédente et modulées si besoin. Ce travail de préparation est généralement effectué par elle-même et le 1<sup>er</sup> adjoint ainsi que les élus disponibles. Les projets d'estimation sont ensuite remis aux élus afin qu'ils en prennent connaissance. S'en suit une réunion afin d'apporter des explications, précisions et modifications si besoin.

Concernant les investissements, Mme La Maire remet, ce jour, à l'ensemble des élus un document listant les projets qui pourraient être engagés, en sachant que leur réalisation sera conditionnée aux finances disponibles de la commune lors de la présentation des comptes administratifs 2022.

Mme La Maire présente 5 devis et demande l'accord des élus pour validation :

**BP EAU :** Le remplacement de l'échelle du réservoir

**BP COMMUNE :** Le remplacement des fenêtres de la salle polyvalente des Plaines, l'isolation thermique du faux plafond de la salle polyvalente des Plaines, la création d'un nouveau columbarium, l'acquisition d'une fraise à neige pour le déneigement aux Plaines.

## QUESTIONS DIVERSES

- Route de Chantemerle : les différents propriétaires de terrains n'ont pas encore été contactés car la commune se trouve bloquée avec l'achat des parcelles. Les Domaines ont été contactés pour estimer la valeur des terrains mais n'ont pas pu répondre à notre demande. Le dossier a donc été remis entre les mains de l'établissement public foncier de la Savoie (EPFL) pour étude.
- Colis seniors : Les habituels colis gourmands ont été distribués aux bénéficiaires très reconnaissants pour cette démarche. Cette année, ces derniers ont été confectionnés par une société basée à Annecy « Esprit Gourmet ».
- Maisons décorées : les heureux gagnants sont Mr et Mme LEMAIRE pour le chef-lieu et Mr ROMANET Jean-Claude pour les Plaines, qui ont eu le plaisir de recevoir un panier gourmand confectionné par la Coopérative Laitière de Moutiers.
- Téléskis : les téléskis sont actuellement fermés en raison du manque important de neige d'une part mais aussi à cause d'un incident technique sur le « petit » téléski. Des travaux de réparations vont avoir lieu afin de pouvoir réouvrir le plus rapidement possible. Des informations seront diffusées sur le site internet.
- Adressage loi 3DS : La loi 3DS vient d'annoncer l'obligation prochaine pour toutes les communes de fournir une Base Adresse Locale (BAL) standardisée au format Base Adresse Nationale (BAN). Cette nouvelle version de la loi 3DS appuie le fait que les communes sont responsables du bon adressage de leur territoire. Désormais, les communes de toutes les tailles devront assurer cette mission et verser leur Base Adresse Locale (BAL) dans la Base Adresse Nationale (BAN). Ceci est une nouveauté pour les communes comptant moins de 2 000 habitants qui en étaient jusqu'alors exemptées. Un travail technique va devoir être effectué entre la vérification des adresses actuelles et leur correspondance sur l'outil informatique. Pour se faire, La Poste a présenté un devis en Mairie. Après consultation du devis, le travail sera réalisé en interne avec l'aide des élus.
- Antenne Mont Jovet : la Mairie a été sollicitée par une société souhaitant installer une antenne TNT au sommet du Mont Jovet. Après discussion avec les membres du conseil municipal, aucune antenne ne sera implantée.
- Tour de France : nous avons la chance d'être village étape du tour de France cette année ! une réunion publique sera prochainement organisée pour réfléchir aux éventuelles animations et décorations à mettre en place.
- Lotos : les lotos seront organisés cette année par l'APE les mercredis des vacances scolaires de Février à 20h00 à la salle polyvalente du chef-lieu (les 8,15 et 22 Février).
- Animations jeux de société : Mr GARY Vincent, nouvel habitant de notre commune, propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser des soirées d'animations jeux de société. L'horaire et la fréquence seront à déterminer en fonction des personnes intéressées. Cela permettra de créer un lien intergénérationnel et pourrait s'organiser à la salle polyvalente du chef-lieu à partir de Février pour les vacances scolaires. Une information sera diffusée et les personnes intéressées peuvent dorénavant se faire connaître en Mairie.
- Microcoupures d'électricité : les habitants des Plaines informent de plusieurs microcoupures. La Mairie a contacté Enedis qui conseille à chaque habitant concerné de contacter leur fournisseur d'électricité. Si le problème persiste, la mairie recontactera l'interlocuteur Enedis.
- Eclairage public : suite à la décision de couper l'éclairage public la nuit, la partie haute de l'éclairage des Plaines rencontre un dysfonctionnement. En effet, l'éclairage ne se coupe pas aux horaires prévus. Ce problème est en cours de résolution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie